

## Subvention à l'Association Festival International de Musique de Besançon/Franche-Comté - Année 2008

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Après le large succès rencontré par l'édition 2007 marquée par le double anniversaire du festival et du concours des jeunes chefs d'orchestre, les organisateurs du Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté proposent de retenir pour l'édition 2008 le thème «Un air de Bohème» et d'associer le chef tchèque Zdenek Macal à la programmation artistique.

Le festival se déroulera du 10 au 20 septembre 2008. Le concert inaugural aura lieu le mercredi 10 septembre, à 20 h 30, place de la Révolution, et sera donné par l'Orchestre philharmonique tchèque, dirigé par Zdenek Macal.

Le soutien apporté par la Ville de Besançon se concrétisera par le versement :

- d'une subvention de fonctionnement pour le festival d'un montant de 199 761 €
- d'une subvention spécifique pour l'organisation du concert d'ouverture d'un montant de 22 000 €.

En cas d'accord, la somme de 221 761 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000.

Une convention précisera les conditions de versements de ces subventions de la Ville, à savoir :

- premier versement d'un montant équivalant à la moitié de la subvention de fonctionnement, soit 99 880 €, à la signature de la convention,

- second versement d'un montant équivalant à la moitié de la subvention de fonctionnement augmentée de la subvention spécifique pour l'organisation du concert d'ouverture, soit 121 881 €, au plus tard le 15 mai 2008.

Par ailleurs, la Ville de Besançon apportera un soutien logistique à la manifestation sous forme de prestations techniques (mise à disposition des lieux et de matériel, communication, décoration florale,...), comme elle le fait habituellement.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le versement d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2008 d'un montant de 199 761 €

- à approuver le versement d'une subvention spécifique pour l'organisation du concert d'ouverture d'un montant de 22 000 €

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention à intervenir pour l'année 2008 avec l'Association Festival International de Musique de Besançon / Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. ROIGNOT et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 15 février 2008.*